



Litige suite acquisition barque / réclamation ex-propiétaire (très ancien !)

Par **Nicolas67201**, le **07/10/2020** à **13:37**

Bonjour,

Je

me permets de vous envoyer un mail suite à un litige me concernant suite à l'achat d'un ensemble barque/moteur hors-bord/remorque à un particulier.

Voilà l'histoire :

J'ai acheté l'ensemble décrit plus haut à un particulier qui stockait ce bien dans la grange de sa maman depuis au moins.... 15-20 ans (cette personne même ne le sait plus). Il se trouve que cette personne n'a plus de nouvelles du propriétaire depuis tout ce temps (parti s'exiler loin de la région !) et ne percevait pas de traite de la location de la place couverte pour son bateau depuis quasiment toutes ces années alors qu'un accord verbal semblait avoir eu lieu.

L'achat a été réalisé en mai 2019 en bon et dû forme et matérialisé par un acte de vente détaillé qui respecte les codes du milieu des bateaux. Le montant total était de 800.

Reviement de situation :

me voilà rappelé en juillet par la vendeuse qui, désespérée, me dit que le présumé ex propriétaire de ce bien (à prouver) a refait surface. Il aurait donné signe de vie sous forme d'une lettre et d'un chèque couvrant les 4 dernières années de traite concernant la location de la

place dans la grange.

Après renseignements, la vendeuse (une personne honnête) m'explique qu'elle a été elle-même victime d'une manigance de la part de son frère qui en réalité a perçu les nombreuses autres années de traite (mais effectivement 4 années de traites manquaient, et la lettre est explicite : elle prouve bien "l'abandon du bien" quoi qu'il en soit).

Pour la petite histoire le frère de la vendeuse qui percevait gentiment les traites est maintenant soupçonné d'avoir appelé l'ex propriétaire (la vendeuse n'avait même plus le nom de cette personne et aucun moyen de la contacter) pour le tenir au courant. Évidemment par la même occasion il possible qu'il veuille percevoir ce fameux chèque qu'il a mis maladroitement sur la table cet été, sous-entendant la volonté de l'ex-propriétaire à garder ce bien. Enfin tout cela n'est que supposition...

En bref : me voilà

désormais en porte-à-faux, puisque après discussion avec cet ex-propriétaire, une lettre avec AR a été réceptionné par la vendeuse, la sommant de récupérer ce bien sous 15 jours (avec une liste de matériel caduque au passage ! Pour dire le sérieux de cette personne...).

Nous étions sans nul doute devant un cas d'abandon de bien (le bateau n'a pas été touché depuis plus de 20 ans !), et nous voilà devant ce fait aujourd'hui sachant que j'ai régularisé ce bien sous mon nom (nouvelle immatriculation à mon nom... pendant la procédure de régularisation le pôle navigation de la DDT a cherché un nom sous l'ancienne immatriculation : RAS, impossible de mettre la main dessus si celle-ci a existé ! Échanges mails à l'appui.).

Sachant également que j'ai fait beaucoup d'investissement de remise en état et réaménagement (~1800 !).

Après renseignement, je pense ne rien avoir à me reprocher et que la bonne foi de la vendeuse doit pouvoir suffire à prouver qu'elle n'a rien à se reprocher dans cette affaire. Sans compter que les preuves d'abandon du bien, accompagné du manque prouvé des 4 dernières années de traite sont plus qu'équivoques ! Mais elle a peur de se faire réprimander par la justice en cas de procédure judiciaire, etc. (à mon sens, reste à savoir si cet "ex-propriétaire" aura le courage de se lancer dans des frais d'avocats pour une telle chose).

Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet épineux svp ? Il est certain que je ne souhaite pas redonner ce bien qui est désormais immatriculé à mon nom ! Sans compter les heures passées dessus et les investissements !

Merci d'avance pour votre retour